

Concours de bourses de congrès – 2026 de la Direction de la Recherche et de l'Innovation du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal (DREI du CIUSSS-NIM)

Plusieurs bourses sont offertes aux étudiant.e.s de la DREI du CIUSSS NIM afin de reconnaître l'excellence de leur dossier et leur permettre d'acquérir une formation en recherche. La remise de ces bourses est possible grâce au soutien financier de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal (HSCM).

Dates limites de soumission :

- **Concours du printemps : Mardi 23 juin 2026, à 16 h**
- **Concours de l'automne : Mardi 1^{er} décembre 2026, à 16 h**

1. Objectif du programme

Les concours pour les bourses de congrès de la Direction de la Recherche et de l'Innovation du CIUSSS NIM visent à promouvoir la participation active (présentation par affiche ou orale) des étudiants à des congrès d'envergure provinciale, nationale et internationale, et ce, afin de permettre la présentation de leurs travaux de recherche. Les fonds permettant d'offrir ces bourses proviennent de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Le maximum disponible annuellement pour les bourses de congrès est de 7 500\$.

2. Montant des bourses

Le montant des bourses est réparti sur trois niveaux :

- 250\$ pour un congrès au Québec
- 500\$ pour un congrès au Canada (hors province du Québec)
- 750\$ pour un congrès à l'international

3. Date des concours pour l'année 2026-2027

Concours Printemps :

- Date limite d'application : 23 juin 2026
- Congrès éligible : entre le 1^{er} juillet 2026 et le 31 décembre 2026

Concours Automne :

- Date limite d'application : 1^{er} décembre 2026
- Congrès éligible : entre le 1^{er} janvier 2027 et le 30 juin 2027

4. Critères d'admissibilité

4.1 Personnes non admissibles

Ne sont pas éligibles :

- Les étudiants collégiaux et de 1^{er} cycle universitaire
- Les personnes ayant déjà obtenu une bourse de congrès de la DREI au cours de leur parcours étudiant.

4.2 Conditions générales

- Être inscrit à titre d'étudiant.e gradué.e, de stagiaire postdoctoral.e, de résident.e en médecine ou de fellow à la DREI du CIUSSS NIM.
- Être inscrit.e dans l'université où le.la chercheur.se responsable de la personne candidate a son affiliation principale comme professeur.e.
- Le.la chercheur.se responsable de la personne candidate doit être membre actif¹ à la DREI du CIUSSS NIM.
- Effectuer ses travaux sur l'un des sites du CIUSSS NIM ou son territoire.
- Vous ne pouvez envoyer **qu'une seule demande** dans le cadre du concours. C'est-à-dire que vous ne pouvez pas, par exemple, remplir un formulaire pour un congrès à canadien, un autre pour un congrès international, etc. Vous devez choisir **un seul congrès** pour lequel vous présenterez votre demande.

5. Notes à l'intention des chercheur·se·s

5.1 Nombre de candidatures

- Un.e chercheur.se du CIUSSS NIM ne pourra **pas présenter plus de deux dossiers** pour les bourses de congrès par concours. Si plus de 2 dossiers sont soumis pour ce concours, tous les dossiers soumis seront exclus du concours. Le Comité d'évaluation des bourses ne prend pas la responsabilité de choisir parmi les dossiers soumis.

5.2 Répartition des octrois

- Bien que la grille d'évaluation soit la même pour tous, le comité visera à équilibrer les octrois entre les différents niveaux (maîtrise, doctorat).

6. Obligations liées au programme de dourses

- Les récipiendaires devront reconnaître le soutien financier de la part de la Fondation de l'HSCM.
- Les factures originales ainsi que les cartes d'embarquement pour les vols d'avion sont requises pour le remboursement.
- Les bourses de congrès doivent obligatoirement être payées directement aux étudiant.e.s par le compte budgétaire des bourses géré à la DREI du CIUSSS NIM. Ces bourses fonctionnent sous forme de remboursement de dépenses.

¹ Chercheur.se actif.ve : chercheur.se associé.e ou régulier.ère avec privilèges de recherche au CIUSSS NIM

7. Dépenses admissibles

- Frais d'inscription
- Frais de transport
- Frais d'hébergement
- Frais pour repas non couverts par les frais d'inscription au congrès en fonction des per diem admissibles (excluant l'alcool)

8. Présentation du dossier de candidature

Le/la candidat.e doit soumettre, dans **un seul courriel**,

- Le formulaire d'inscription, dûment rempli et signé, en format PDF (**veuillez faire bien attention aux enjeux de compatibilités et de signatures mentionnés sur la 1^{ère} page du formulaire. Un hyperlien vers le guide d'utilisation des formulaires s'y trouve. Veuillez-vous assurer votre direction de recherche respecte aussi les enjeux de compatibilités et de signatures**).
- Le dossier de candidature, regroupé en un seul document PDF, comprenant :
 - Une copie des relevés de notes (relevés de notes de doctorat, maîtrise, baccalauréat).
 - La preuve d'inscription au congrès (peut être fournie plus tard si non disponible lors de la demande).
 - La confirmation de la présentation au congrès (affiche ou orale) (peut être fournie plus tard si non disponible lors de la demande).

Seuls les dossiers avec tous les documents requis seront retenus pour évaluation.

Le formulaire d'inscription et le dossier de candidature doivent être envoyés à l'adresse courriel suivante :
appui.recherche.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca.